



## Le Conseil Agricole au Maroc: Guide Méthodologique

**Mohamed El Amrani**

Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès  
Contact : elamrani.mohamed66@gmail.com



**Le Conseil Agricole au Maroc :  
Guide Méthodologique**

Mohamed EL AMRANI



### Présentation du guide

Les activités du conseil agricole au Maroc manquent jusqu'à présent de guides méthodologiques ou de référentiels de normalisation, ce qui rend difficile d'harmoniser les différents aspects relatifs aux approches, méthodes, outils et dispositif de suivi-évaluation du conseil agricole. C'est pourquoi ce guide a été élaboré **pour synthétiser et clarifier les concepts, les approches, méthodes, outils et définir clairement chaque type d'action et d'appui conseil**. Il précise les conditions de leur utilisation, les démarches et les indicateurs de suivi-évaluation pour servir le dispositif du conseil agricole public et privé au Maroc. Ce guide a aussi pour but de constituer un aide-mémoire à la profession du conseil agricole, conformément à la loi 62-12 relative à l'organisation de la profession agricole et ses textes d'application.

Ce guide est basé sur une synthèse bibliographique et une analyse conceptuelle et méthodologique. Il est destiné aux différents acteurs impliqués ou intéressés par le conseil agricole et le développement agricole et rural : étudiants, chercheurs, développeurs, conseillers agricoles publics et privés, etc.

Le guide est structuré en quatre chapitres. Le premier donne un aperçu sur le contexte général de l'exercice du métier de conseiller agricole au Maroc, en présentant succinctement les stratégies du Plan Maroc vert élaborée en 2008 et du conseil agricole élaborée en 2010. Il souligne que cette dernière est fondée sur l'approche participative et l'instauration d'un système pluriel (public, privé et interprofession) et guidée par une logique de réponse à la demande et aux besoins des agriculteurs en matière d'appui conseil plutôt qu'à la politique d'offre qui a prévalu dans l'ancien système de vulgarisation.

Le deuxième chapitre aborde, dans un premier temps, la régulation de la profession du conseil agricole à travers l'arsenal juridique qui a été promulgué (loi 62-12 et ses textes d'application). Ensuite un cadrage conceptuel est apporté sur les concepts de la vulgarisation et du conseil agricole ainsi que sur l'évolution des modèles de la vulgarisation et du conseil agricole à l'échelle mondiale.

Ce chapitre présente aussi les approches de vulgarisation agricole et leur évolution, les approches et les méthodes de conseil agricole actuellement adoptées par le système national du conseil agricole au Maroc ainsi que le rôle du conseil agricole dans le processus d'adoption et de diffusion des innovations. Il rappelle également les principes généraux, la typologie du conseil, le code d'éthique et les règles de bonnes pratiques qui doivent guider les services du conseil agricole.

Le troisième chapitre est consacré au cadrage et à l'harmonisation de la prestation du conseil agricole. Il définit d'abord les trois domaines du conseil agricole prévus par la loi 62-12 à savoir: 1) le conseil technique ; 2) le conseil de gestion des exploitations et de l'entreprise ; et 3) le conseil en matière de projet de développement agricole. Ensuite, ce chapitre présente les profils et compétences nécessaires pour l'exercice du métier du conseiller agricole à l'échelle internationale et nationale et qui se résument dans trois principaux domaines complémentaires: compétences scientifiques et techniques, compétences spécifiques et compétences transversales.

Puis ce chapitre présente :

- la démarche pédagogique des actions du conseil agricole (école au champ ou *farmer field school*, journée d'animation, visite de contact, parcelle de démonstration, voyages d'agriculteurs, concours agricoles, journées de formation) ;
- les actions d'opérationnalisation et d'appui conseil (diagnostic technico-économique des exploitations agricoles et des filières, utilisation des technologies de l'information et de la communication).

Enfin, il présente une typologie et définit le contenu de prestation du conseil agricole, notamment :

- Le conseil dans le domaine technique: production végétale et animale ;
- le conseil de gestion de l'exploitation agricole ;
- le conseil de gestion de l'entreprise agricole ;
- le conseil de commercialisation et valorisation des produits agricoles ;
- le conseil en matière des projets de développement agricole ;
- le conseil pour la création et la mise en conformité des coopératives par rapport à la loi 112-12 relative aux coopératives ;

- le conseil pour la création des associations professionnelles et les groupements d'intérêt économique ;
- le conseil pour la création des associations d'usagers d'eau agricole et la reconversion collective à l'irrigation localisée.

Le quatrième chapitre est consacré à la présentation des éléments nécessaires pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation des activités du conseil agricole.

Finalement, dans les annexes sont présentées l'évolution des stratégies et des dates repères qui ont marqué l'histoire de la vulgarisation et du conseil agricole au Maroc depuis 1957 à 2020, ainsi que le programme du certificat de formation complémentaire des conseillers agricoles privés au Maroc qui sera assuré par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès.

**Le guide peut être [téléchargé intégralement](#)**